

PREAMBULE

L'école s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail, notamment avec le numérique. Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation de l'outil informatique qui suppose de la part de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement. Pour le confort de tous, le respect de cette charte est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur.

Tous les services numériques en ligne utilisés à l'école sont conformes que Règlement Générale de Protection des Données (RGPD) défini par la loi européenne du 25 mai 2018. Ces solutions sont inscrites au registre des traitements départemental et validées par l'IA-DASEN d'Eure-et-Loir.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE L'OBLIGATION DE RESPECTER LA LOI

Respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle : il est interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo ou toute autre œuvre.

Respect des personnes : il est interdit de véhiculer tous types d'injures ou d'une manière générale, de porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures, de diffamation ou de harcèlement).

Respect de l'ordre public et protection des mineurs : il est interdit de produire, de visionner ou de diffuser des documents à caractère violent, raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).

II EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

1. Les élèves ont accès aux services informatiques et internet suivants

1. Les parents doivent avoir accès au service informatique suivant
2. Les parents doivent créer un compte **Educartable** afin de suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) et prendre connaissance des différentes circulaires relatives à l'école ou la classe.

2. Les engagements de l'établissement (Ecole)

1. L'école s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés au paragraphe 1. Toutefois, l'accès à l'outil numérique peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.

2. Les photographies d'élèves ou de travaux d'élèves ne sont visibles que sur la plateforme Educartable **uniquement par les parents de la classe** (ou école)

En cas de non-autorisation du droit d'utilisation de l'image, le visage de l'élève concerné sera flouté.

3. Les engagements de l'utilisateur (élève, parents, enseignants, intervenants, ...)

1. L'utilisateur s'engage à utiliser l'outil numérique en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
2. L'utilisateur s'engage par ailleurs à n'utiliser l'outil numérique que pour accéder aux services proposés à l'article 1 et en respectant les conditions d'utilisation de chacun d'entre eux.
3. L'utilisateur, qui serait accompagnateur lors d'un événement de la classe (sortie, spectacle, atelier...) s'engage à ne pas prendre ni diffuser de photographies ou d'informations de la classe concernée.

Seule l'équipe enseignante peut diffuser les informations concernant la vie de la classe aux parents d'élève(s).

Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions progressives.

4. Les droits de l'utilisateur (élève, parents, enseignants, intervenants, ...)

- Chaque utilisateur dispose d'un droit d'accès à l'ensemble des données le concernant et traitées par l'établissement. L'exercice du droit d'accès permet de savoir si des données concernant une personne sont traitées et d'en obtenir la communication dans un format compréhensible. Il permet également de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer.

- Ces demandes s'effectuent auprès du délégué à la protection des données à caractère personnel de l'établissement en écrivant par courriel à l'adresse dpd@ac-orleans-tours.fr

LES SANCTIONS

- Avertissement de l'utilisateur concerné.
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales. Par exemple le cyberharcèlement est un délit. Il est puni par la loi. La peine maximale peut aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 € d'amende.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter dans son intégralité.

Date :

Signature des parents :